

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2023

VISANT À DONNER À LA DOUANE LES MOYENS DE FAIRE FACE AUX NOUVELLES
MENACES - (N° 1301)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF164

présenté par
Mme Hai, rapporteure

ARTICLE 10

I. – À la dernière phrase de l’alinéa 6, supprimer le mot :

« mêmes ».

II. – En conséquence, à la même phrase, supprimer les mots :

« que celles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.